



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **Concession des mines de sel gemme de Saint-Pandelon**

Par arrêté en date du 14 avril 2017, le préfet des Landes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du **22 mai 2017 au 21 juin 2017** relative à la demande présentée par la compagnie des salins du midi et des salines de l'est dont le siège social est sis immeuble Clichy Pouchet – bâtiment A – 92-98, boulevard Victor Hugo – 92115 CLICHY, en vue d'obtenir la prolongation de la concession de mines de sel gemme dite « concession de Saint-Pandelon » dont elle est titulaire, sur les communes de Saint-Pandelon, Narosse, Benesse-les-Dax, Dax et Saugnac-et-Cambran.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant les documents cartographiques et la notice d'impact et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie de Saint-Pandelon (le lundi de 14 à 18 h et le mercredi et le vendredi de 8 h à 12 h – fermée le 26 mai 2017).

Les observations pourront être également adressées au commissaire enquêteur par correspondance à la mairie de SAINT-PANDELON, 210 route du Bourg – 40180 SAINT-PANDELON, siège de l'enquête publique ou par messagerie : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique.

Un accès au dossier sera ouvert au public sur un poste informatique situé à la mairie de Dax, rue Saint-Pierre, aux jours et heures d'accueil du public. Le dossier sera consultable sur le site internet des services de l'Etat dans les Landes : [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) – ICPE – [processus autorisation](#).

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête sera affiché par les soins du maire de Saint-Pandelon ainsi que des maires des communes traversées par les périmètres de stockage et de protection soit Narosse, Benesse-les-Dax, Dax et Saugnac-et-Cambran.

Le commissaire enquêteur, Madame Anne GUCHAN-DORLANNE, chargée de mission au conseil régional se tiendra à la disposition du public et recueillera les observations à la **mairie de Saint-Pandelon**, les :

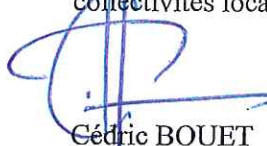
- **lundi 22 mai 2017 de 14 h à 17 h**
- **mercredi 31 mai 2017 de 9 h à 12 h**
- **vendredi 9 juin 2017 de 9 h à 12 h**
- **mercredi 21 juin 2017 de 9 h à 12 h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en préfecture et à la mairie de Saint-Pandelon, ainsi que sur le site internet de la préfecture dans un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus. Elle statue par arrêté.

A Mont de Marsan, le **19 AVR. 2017**

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des actions de l'Etat et des  
collectivités locales



Cédric BOUET



